Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_268_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-268-2026

Objet : Convention d'occupation de site avec le conservatoire du Littoral - Travaux de réaménagement du cours d'eau de Tournemine

L'an 2026 le 22 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Thierry SIMELIERE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Violaine CATHELIER pouvoir à Philippe PIERRE, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Fanny YOUNSI, Karine GUGUEN pouvoir à Arnaud LE BRETON, Isabelle IMBERT pouvoir à Boris GUILLOU, Aline LE BOEDEC pouvoir à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Raphaël LE MEHAUTE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Carine MEROT pouvoir à Olivier MEROT, Jean Charles MINIER pouvoir à Marc PICQUETTE, Pascale RIMAURO pouvoir à Sylvie GUIGNARD,

MEMBRES ABSENTS

Hugues LESAGE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_268_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 22 octobre 2026

Délibération DB-268-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

Objet : Convention d'occupation de site avec le conservatoire du Littoral - Travaux de réaménagement du cours d'eau de Tournemine

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Saint Brieuc Armor Agglomération, mène des travaux de restauration des milieux aquatiques. C'est le cas notamment pour le ruisseau de la Ville Rault à Plérin, où il a été proposé à la commune de Plérin et au conservatoire du Littoral (propriétaires des parcelles concernées), de re-naturer un cours d'eau busé en le remettant à l'air libre sur 500ml afin de restaurer son fonctionnement naturel.

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de la moitié Nord du site de travaux. Ces parcelles font partie du périmètre d'intervention « VALLEES DU GOUET ET DU VAU MADEC ».

Dans ce cadre, la réalisation de travaux de restauration d'un cours d'eau situé sur des parcelles appartenant au Conservatoire du littoral doit faire l'objet d'une convention d'occupation, à titre gracieux, le temps de la réalisation des travaux.

Une convention similaire à été signée avec la commune de Plérin, pour les parcelles leur appartenant, et validée par la délibération DB-152-2026 du 25 juin 2026.

Les travaux de renaturation sont pris en charge par l'Agglomération dans le cadre de sa compétence GEMAPI, avec l'aide du Fond Vert demandée à hauteur de 80 % du montant total des travaux.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20261022-DB_268_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er juin 2026 déclarant le projet d'intérêt général ;

VU la Délibération DB-051-2021 concernant la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des milieux Aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et définition des modalités d'exercice de cette compétence sur le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération ;

VU la Délibération DB-152-2026 du 25 Juin 2026, approuvant les travaux de restauration du cours d'eau prévus sur la commune de Plérin ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 8 Octobre 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE les termes de la convention avec le conservatoire du littoral ci-annexée .

AUTORISE le président, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 .

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 13	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 22 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND